

Département des Alpes de Hautes Provence
Commune de SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Arrêtés municipaux n° 2022 -1284 PREV Service Prévention PS/PC

Portant approbation
Sur l'ouverture du magasin
DECATHLON Zac Val de Durance 04200 SISTERON

Objet :

Ouverture du Magasin DECATHLON Parc d'activités val de Durance de SISTERON classement Type M de 3^{ème} catégorie.

- VU Le code de la construction et de l'habitation (article R143.1 à 143.47).
- VU L'arrêté du 8 mars 1995 relatif à la C.C.D.S.A,
- VU L'arrêté du 25 juin 1980 relatif aux dispositions générales du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public ;
- VU L'arrêté du 22 décembre 1981 relatif aux dispositions particulières de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public du type M,
- VU L'arrêté du 22 juin 1990 relatif aux dispositions applicables du règlement de sécurité Contre l'incendie dans les établissements de 5^{ème} catégorie ;
- VU L'arrêté préfectoral N°2016.267 du 11 septembre 2016 relatif à la constitution des Commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements recevant du public
- VU La décision de la commission de sécurité d'arrondissement de Forcalquier qui a émis Un avis favorable en date du 11 OCTOBRE à 17 Heures 00 pour l'ouverture au public du Magasin DECATHLON.
- VU La décision de la commission d'Accessibilité des ERP aux personnes Handicapées à Mobilité Réduite qui a émis un avis favorable en date du 11 Octobre à 17 h 00 pour L'ouverture au public du magasin DECATHLON.

ARRETE

ARTICLE 1- A compté de la notification du présent arrêté, l'établissement à l'enseigne DECATLHON du parc d'activité Val de Durance sis sur la commune de Sisteron, Classé en Type M de 3^{ème} catégorie est autorisé à ouvrir au public.

ARTICLE 2 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet des Alpes de Haute-Provence, Madame le sous-Préfet de Forcalquier, monsieur le Directeur Département des Territoires, Monsieur le directeur de la sécurité publique. Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le chef de poste de la Police Municipale. Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à SISTERON, le 14 OCTOBRE 2022.

Monsieur le Maire
Daniel SPAGNOU